



Maison de la Petite Enfance

Association des P'tits Loups du Nizerand Morgon

Le Bourg
69640 COGNY
tél : 04-74-67-44-15

Projet Social et Développement durable

Juin 2022



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
I – Diagnostic et analyse de l’environnement	4
1.1 Contexte géographique :	4
1.2 Contexte démographique	4
1.3 Infrastructures sur le territoire	6
ii. Présentation de l’établissement	8
2.1 Historique	8
2.2 Gestion parentale	8
2.3 Développement DURABLE	10
2.4 Fonctionnement	11
iii – Axes, orientations principales	13
1. Renforcer la qualité du service et de l’accueil	13
2. L’accueil des enfants en situation de handicap	15
3. La place des parents dans la vie de la crèche	17
4. La vie associative	18
5. L’ouverture sur l’extérieur	20
IV – Dispositifs d’évaluation	22
Conclusion	23
Annexe	24
Infrastructures générales (Données récoltées au 1 ^{er} semestre 2022)	24
Infrastructures petite enfance (Données récoltées au 1 ^{er} semestre 2022)	24



INTRODUCTION

L'association de la Maison de la Petite Enfance de Cogny, les P'tits Loups, a élaboré son Projet Social en Mai 2013.

Trois membres du Conseil d'Administration et trois professionnelles s'étaient engagés dans ce projet et ont été accompagnés par une intervenante de l'ACEPP Rhône, Marie-Claude Blanc, qui lors de quatre journées de rencontres les a aidés à élaborer et formaliser ce nouveau Projet Social.

Suite à la réforme NORMA, deux membres du conseil d'administration et deux professionnelles se sont réunis en juin 2022 pour réécrire et élaborer le Projet Social et Développement Durable de la structure. Cette réforme NORMA a avant tout un objectif de clarification : elle vise à instaurer des règles communes, compréhensibles et cohérentes pour les professionnels du terrain. Ces principes unifiés s'inscrivent dans la continuité des règles de sécurité et de qualité de l'accueil des enfants quel que soit leur mode et lieu de garde.

Ce Projet Social et Développement Durable consiste à expliciter le rôle du lieu d'accueil autre que l'accueil des enfants. Il définit la place que ce lieu occupe dans son environnement, et le rôle qu'il y joue.

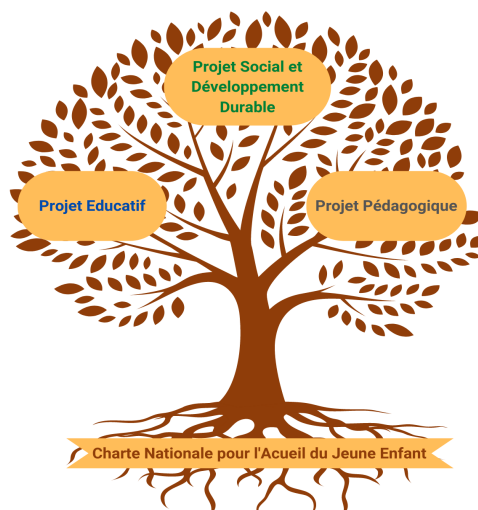
Il a pour but d'articuler les besoins du territoire avec l'accueil réel, mais aussi de fédérer les acteurs concernés autour de valeurs communes.

C'est un document obligatoire qui conditionne le Projet d'accueil, éducatif et pédagogique. Ces trois documents constituent le Projet d'Établissement.

Le Projet Social et Développement Durable a plusieurs objectifs :

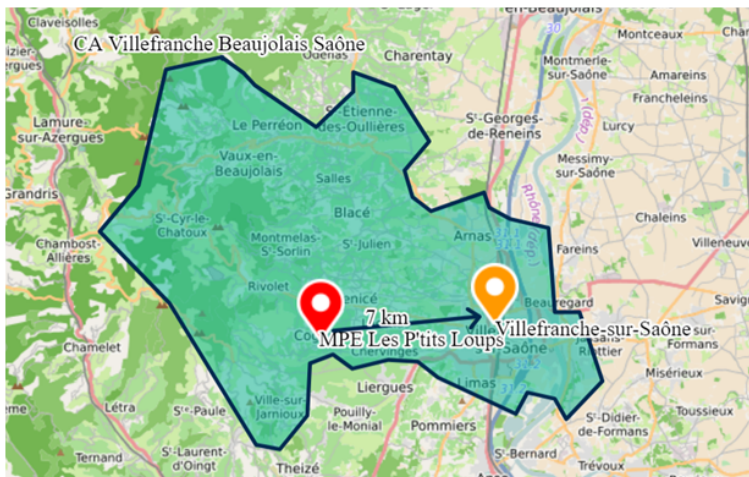
1. Etablir un diagnostic de l'environnement (géographique, démographique et infrastructurel) ;
2. Confronter ce diagnostic aux services proposés par l'association Les P'tits Loups ;
3. Identifier les besoins du public ;
4. Faire des choix politiques en lien avec les questions de l'environnement ;
5. Trouver les moyens de mettre en pratique ces choix.

Projet d'Établissement de la MPE



I – DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :



La Maison de la Petite Enfance (MPE) est implantée à Cogny, village de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS). Cette intercommunalité regroupe 18 communes réparties sur 2 départements (Rhône et Ain). Elle est en fonction depuis le 1er janvier 2014 et représente une population de 76 722 habitants. Il s'agit d'un territoire rural et semi-urbain. La MPE est située à la sortie sud-est du village de Cogny et se trouve à environ 7 km de Villefranche sur Saône (36 710 en 2019 habitants). Cogny est peu desservie par les transports en commun. Seulement deux lignes de car (ligne 10 et 12) assurent la liaison avec Villefranche/Saône à raison de deux fois par jour chacune. La position géographique excentrée de la MPE rend difficile les sorties et demande une certaine logistique (ex: pour les sorties mensuelles à l'auditorium, location d'un minibus 6 places).

Villefranche sur Saône est une ville avec une forte attractivité et des infrastructures bien développées.

Nous faisons le choix d'écarter Villefranche de notre étude car le réseau du transport collectif est faible vers notre crèche.

1.2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

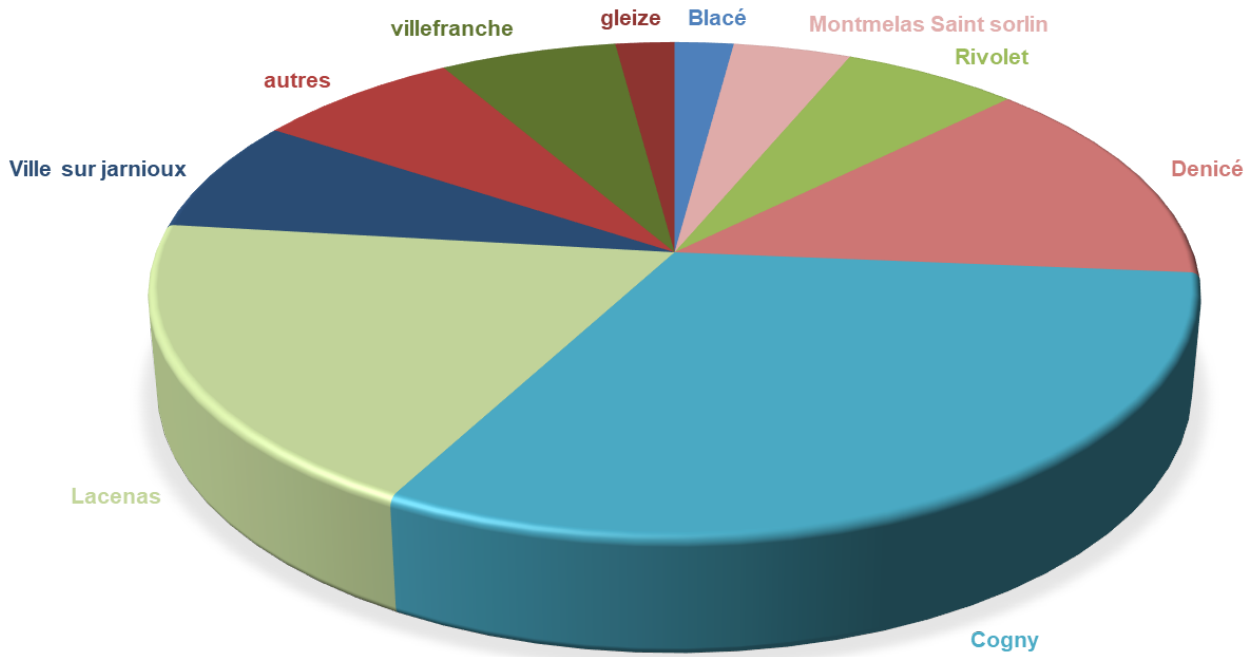
La MPE accueille des enfants venant principalement des 8 communes suivantes : Cogny, Lacenas, Denicé, Ville-sur-Jarniou, Rivolet, Montmelas-Saint-Sorlin, Gleizé et Blacé. La population des communes de la CAVBS a évolué de 7% en 10 ans (de 2008 à 2018).



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON
PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ci-dessous, le graphique représente la répartition géographique des enfants présents à la crèche des P'tits Loups.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

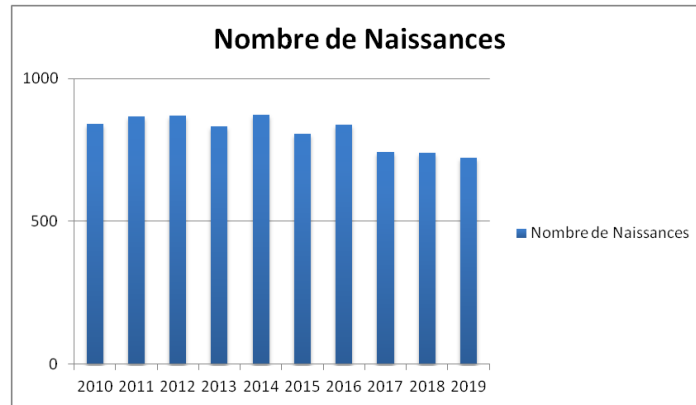




ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON
PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

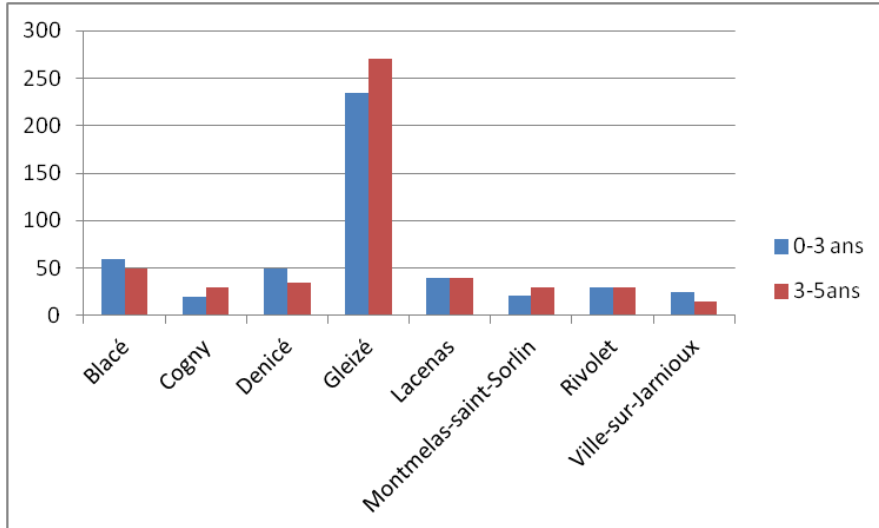
Comme nous pouvons le constater ci-dessous, le nombre de naissances au sein des communes, où sont issus les enfants de la MPE est stable entre 2010 et 2019. Une légère baisse est à noter, elle correspond à une tendance nationale.

FIGURE 1 – EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES AU SEIN DES NEUF COMMUNES D’OÙ VIENNENT LES ENFANTS DE LA MPE



La répartition des enfants de moins de 6 ans est représentée ci-dessous.

FIGURE 2– NOMBRE D’ENFANTS PAR TRANCHE D’ÂGE EN 2018



1.3 INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

Des commerces de proximité sont présents dans sept communes (épiceries, boucheries, bars, auberges...) (cf. annexe). Cependant trois communes sont plus équipées car elles sont plus denses en population : Denicé, Lacenas et Cogny.



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services publics destinés à la population se limitent à la présence des écoles publiques dont chaque village est équipé. Montmelas-Saint Sorlin possède une maison de retraite.

De nombreuses associations sportives et culturelles créent un maillage associatif important et dynamique.

Concernant la Petite Enfance, plusieurs types de structures sont présentes :

- Les écoles, accueillant les élèves de 3 à 6 ans sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire;
- Les assistantes maternelles au nombre de 47 ;
- L'Association Générations Loisirs en Beaujolais (AGLB), basée sur Denicé, et destinée à tous les habitants de la CABVS. Elle prend en charge les enfants à partir de 3 ans ;
- Trois bibliothèques susceptibles d'accueillir les enfants de tous âges (Cogny, Denicé, Villefranche sur Saône);

Il manque des infrastructures ludiques pour les enfants de 1 à 6 ans : les aires de jeux sont effectivement absentes du territoire ou réduites à leur strict minimum. Ces espaces sont pourtant des lieux de rencontres et d'échanges tant pour les enfants que pour les parents d'enfants en âge préscolaire.

Les autres infrastructures concernant la petite enfance se trouvent à Gleizé ou à Villefranche, à 7 km environ. On y trouve une PMI, un CAMPS et un hôpital.

Ce diagnostic reflète bien le rôle fondamental que peut jouer la Maison de la Petite Enfance sur le territoire. Elle est un lieu où se crée du lien social dans un contexte rural qui conduit parfois à l'isolement de ses habitants. Elle est également un lieu d'accueil pour un nombre d'enfants toujours grandissant sur la Communauté de Communes.

Description de l'infrastructure de la petite enfance :

L'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, compétente en accueil du jeune enfant, gère 10 équipements et est en partenariat avec 3 équipements associatifs.

Ces établissements, plus communément appelés crèches ou haltes-garderies, assurent la garde des enfants de 3 mois à 4 ans dans un cadre collectif.

Ces structures sont ouvertes aux familles domiciliées sur l'une des 18 communes de l'agglomération.

L'accueil des enfants est assuré par des professionnels justifiant d'un diplôme lié à la petite enfance. Les équipes sont pluridisciplinaires : puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, infirmière, médecin pédiatre, psychologue, agent de service, ATSEM (d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), secrétaire.

L'agglomération Villefranche Beaujolais Saône compte 14 accueils de la Petite enfance et un REP (Relais Petite Enfance).

Le territoire concerné compte 284 enfants de moins de 3 ans en 2017 soit près de 9% de la population enfantine de l'agglomération.



II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Maison de la Petite Enfance des P'tits Loups est un multi-accueil de 24 places recevant des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Elle est gérée par une association loi 1901 composée de parents gestionnaires utilisateurs de la structure.

2.1 HISTORIQUE

L'ouverture de la structure les P'tits Loups date de 1994. Elle existe en tant que halte-garderie pouvant accueillir 12 enfants du lundi matin au vendredi après-midi. La mairie a signé un « Contrat Enfance » avec la C.A.F. de Villefranche.

En 2001, les communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas Saint Sorlin, Rivolet et Saint Cyr le Châtois se regroupent en une communauté de communes appelée CCBNM (Communauté de Commune Beaujolais Nizerand Morgon). C'est elle qui prend en charge la compétence Petite Enfance.

Ceci a permis d'initier un travail en commun entre les élus, les parents gestionnaires et les professionnels au sein de la « Commission Petite Enfance ».

Un nouveau « Contrat Enfance » est signé entre la Communauté de Communes et la C.A.F. de Villefranche en 2002.

Compte tenu de l'accroissement des besoins de mode de garde, au vu des résultats de l'étude de l'A.P.E.R. (Atelier Petite Enfance du Rhône) et grâce au « Contrat Enfance », la Communauté de Communes s'est engagée à créer une structure multi-accueil pour 2005.

La Maison de la Petite Enfance les P'tits Loups a finalement été inaugurée en janvier 2008.

Nous constatons que, de 1994 à ce jour, le service rendu a connu une forte évolution en réponse à un besoin croissant de mode de garde sur le territoire. Cet accroissement a eu pour conséquence une complexification de la gestion associative. Grâce à la mobilisation des parents, ce mode de gestion parentale s'est maintenu.

En 2014 la communauté des communes (CCBNM) s'est regroupée avec la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVB). C'est cette dernière qui a repris en charge la compétence petite enfance et un nouveau contrat Enfance jeunesse a été signé.

2.2 GESTION PARENTALE

La MPE est un établissement multi-accueil agréé par la PMI, la gestion est parentale sous la forme d'association loi 1901. Sa gestion est donc entièrement assurée par des parents bénévoles.

Les parents des enfants inscrits sont automatiquement membres de l'association. Ils sont alors tous responsables et garants de la pérennité de la crèche dans sa globalité.



2.2.1 LES PARENTS DE LA CRÈCHE

La participation des parents varie selon la disponibilité, les goûts, les compétences de chacun.

Comme dans chaque association, aux P'tits Loups, plus les familles s'investissent, plus la crèche avance... Ainsi, toutes les compétences dans des domaines variés sont les bienvenues pour aider au développement de la structure.

Nous sommes des parents bénévoles, qui pouvons :

- soit participer activement à la gestion de la structure, en occupant notamment un poste au sein du bureau de l'association (président, trésorier, secrétaire...)
- soit nous impliquer dans l'une des huit commissions existantes afin d'apporter des idées, de l'aide au bon fonctionnement de la structure et de l'animation dans la vie associative.

Adhérer à la gestion parentale, c'est aussi devenir acteurs, responsables et citoyens, et non uniquement bénéficiaires des actions ; c'est être en coéducation sur des projets pour nos enfants.

La gestion parentale permet aux parents d'être force d'initiatives sur notre territoire pour favoriser le bien-être collectif de tous. Avec ce type de structure, nous cherchons à construire des espaces de coéducation avec les professionnels, les élus et les institutions au niveau de notre territoire. C'est ainsi que notre crèche s'inscrit dans une démarche de développement social local. Nous sommes entourés :

- De professionnelles salariées pour l'accueil des enfants (l'équipe pédagogique)
- De l'ACEPP Rhône pour la formation des parents et des professionnelles, et dans diverses tâches liées à la gestion administrative et financière
- De nos partenaires institutionnels et financiers (CAVBS, CAF, PMI, MSA, les Mairies...).

2.2.2 LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce mode associatif stimule l'innovation et l'assurance dans la parentalité. Il permet aux parents de décider des grandes orientations éducatives destinées à leurs enfants, en pilotant – avec l'aide des professionnels - l'élaboration des différents projets de la crèche (associatif, éducatif, pédagogique, règlement de fonctionnement, choix de l'équipe professionnelle).

La collaboration parents-professionnels constitue une vraie richesse et caractérise fortement notre fonctionnement. Elle est primordiale et impérative : chacun y a sa place pour élaborer ensemble les projets, mais chacun a le droit au respect de son domaine de compétence.

2.2.3 UN ESPACE ACCUEILLANT POUR TOUS

Les valeurs et le mode de fonctionnement pédagogique de notre crèche, où la singularité de chacun est prise en compte pour être intégrée au sein d'un "vivre ensemble", source d'apprentissage du respect et de la tolérance, nous encourage à offrir aux enfants en situation de handicap un accueil collectif plus chaleureux et proche de leur domicile.

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle offre aussi un espace de convivialité pour les parents ; des occasions de rencontres particulièrement intéressantes, qui peuvent permettre à chacun de s'épanouir à travers toutes les possibilités de participation.



C'est pourquoi la crèche à gestion parentale détient un fort potentiel comme outil de prévention, d'intégration, de rencontres entre familles.

Ce service de proximité dédié à l'enfance et animé par des valeurs de solidarité, est particulièrement bien adapté aux besoins réels des familles par la prise en compte de la conciliation de la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents et de la vie sociale locale.

2.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieux du développement respectueux de l'intérêt collectif alliant le développement équitable des sociétés et de la protection de l'environnement, les membres de l'association et les professionnels ont eu plusieurs réflexions sur différents projets autour de ce sujet.

Depuis de nombreuses années, la structure les P'tits Loups dynamise ses projets autour de l'écologie et du développement durable. Plusieurs projets ont déjà pu être menés :

2.3.1 Potager/Compost

Grâce à l'investissement de l'équipe, un potager et un compost ont été mis en place à l'extérieur.

A l'échelle de la structure ces projets permettent de :

- partager des moments de convivialité ;
- découvrir la vie de la nature ;
- respecter son environnement et la nature ;
- d'être sensibilisé à la gestion des déchets.

2.3.2 Cuisine Bio et circuit court

Pour contribuer significativement aux objectifs de la durabilité, la structure s'est tournée vers un approvisionnement responsable et circulaire.

Les repas étant déjà préparés sur place, un partenariat a été créé avec un magasin de proximité Bio pour la confection des repas. Ainsi des menus éco-responsables (peu de viande, protéines végétales, au moins une journée végétarienne par semaine) sont élaborés et proposés aux enfants.



2.3.3 Cadre de vie exceptionnel

Doté d'un grand espace vert, dont les enfants profitent le plus possible, (pelouse, bac à sable, jardin, ...) une réflexion s'est faite sur son agencement.

Un travail va être réalisé en collaboration (équipe et parents) pour aménager ce lieu avec des objets de récupération et offrir aux enfants différents espaces de jeux (cuisine, cabane, motricité, ...)

2.3.4 Produits d'entretien, recyclage

Toujours conscients de l'impact de tous nos petits gestes quotidiens sur la bonne marche de la planète, notre structure a fait le choix d'utiliser des produits économiques à l'usage et écologiques pour le respect de l'environnement.

Ainsi pour le linge, l'agent d'entretien fabrique la lessive. En ce qui concerne l'entretien de la structure, des produits respectueux de l'environnement sont utilisés.

Pour continuer dans cette démarche :

- Le personnel a mis en place des bacs de recyclage dans un local, ainsi chaque professionnel peut trier (cartons, papiers, verre, ...)
- Les parents de l'association ont proposé un espace dans la salle Parents pour recycler des vêtements, chaussures, objets de puériculture pour tous les parents de la structure.

2.4 FONCTIONNEMENT

2.4.1 PRÉSENTATION

La MPE les P'tits Loups assure, pendant la journée, un accueil collectif régulier et occasionnel d'enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus. Elle fonctionne conformément aux dispositions ci-dessous :

- Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Elle a une capacité d'accueil de 24 places.
- 18 places sont prévues pour l'accueil régulier et 4 places pour l'accueil occasionnel, les 2 places restantes sont mixtes et permettent une souplesse dans le choix d'accueil.
- 1 place d'urgence est réservée. Les modalités d'attribution sont précisées dans le règlement de fonctionnement.
- 1 place est réservée à l'accueil d'enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.



Lieu d'éveil et de rencontres, la MPE les P'tits Loups accueille et reconnaît la singularité de chaque enfant et famille. La structure se base sur un projet d'établissement comprenant un projet social et développement durable, un projet d'accueil, éducatif et pédagogique et un règlement de fonctionnement.

2.4.2. Les professionnels

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Une responsable technique (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants).
- Une éducatrice de jeunes enfants.
- Trois auxiliaires de puériculture.
- Trois animatrices.
- Une cuisinière.
- Un agent d'entretien.

L'équipe veille à la mise en place du projet d'accueil, éducatif et pédagogique de la structure en cohérence avec le projet social et développement durable rédigé par les parents gestionnaires et les professionnels.

2.4.3 Les modalités d'accueil

Seuls les enfants de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône sont accueillis.

La structure propose trois types d'accueil :

- Accueil exceptionnel ou d'urgence : l'enfant n'est pas inscrit dans l'établissement, la famille n'est généralement pas connue, et le besoin de garde n'a pas pu être anticipé. Il ne peut excéder plus de 2 semaines consécutives.
- Accueil occasionnel : l'enfant est inscrit et connu de l'établissement, son accueil est limité à une journée complète et deux demi-journées sans repas. Les parents doivent réserver une semaine à l'avance selon le planning géré par l'équipe de professionnels. En cours de semaine, il est possible d'augmenter ou de modifier ce temps d'accueil sous réserve de place disponible.
- Accueil régulier : l'enfant est inscrit et connu de l'établissement. Son accueil est symbole de régularité sans contrainte de durée. Une base mensuelle d'heure de garde est fixée avec sa famille. Un contrat est établi entre l'association et les parents. Une demande de garde occasionnelle est possible en plus des heures prévues dans le contrat.

Concernant l'accueil occasionnel, la directrice décide seule de l'admission d'un enfant.

Pour bénéficier d'un accueil régulier, les parents doivent faire une pré-inscription sur le site internet de la CAVBS, par la suite un rendez-vous est fixé avec la directrice pour une rencontre. Celle-ci peut se faire même si l'enfant n'est pas encore né. Cette demande sera présentée devant la Commission d'Admission de l'association et de la CAVBS, la place sera accordée en fonction des places disponibles de la structure et des critères élaborés par la commission.



Cette commission est composée d'un représentant de la CAVB, de parents membres du CA et de la Directrice. Elle se réunit trois fois par an, et plus si nécessaire en fonction de la demande et des places disponibles.

Les critères d'admission sont les suivants (définis en 2008) :

- Ancienneté de la demande;
- Fratrie fréquentant la crèche;
- Situation familiale et professionnelle.

2.4.4 La MPE aujourd'hui en 2022

67 familles sont accueillies à la MPE, soit 69 enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans.

Les enfants âgés de 4 à 6 ans fréquentent la structure le mercredi et les vacances scolaires. Ce sont le plus souvent des enfants qui venaient en accueil régulier à la crèche avant leur entrée à l'école. Ils sont au nombre de 12 sur l'année 2022.

L'accueil régulier concerne 45 enfants de 0 à 6 ans.

L'accueil occasionnel concerne, quant à lui, 24 enfants de 0 à 6 ans.

Le taux d'occupation réel est de 72 %, sur l'année 2022.

Conclusion:

Suite à l'analyse du projet social élaboré en mai 2013, la demande de garde en occasionnel était de plus en plus souvent, une demande à la journée. Pour pouvoir répondre à ce type d'accueil, le nombre d'enfants accueillis pour le repas est passé de 20 à 24 places.

En effet, il nous semble important de préserver ce type d'accueil, puisqu'il répond à une réelle demande sur le territoire.

III – AXES, ORIENTATIONS PRINCIPALES

Compte-tenu de l'évolution de la MPE, de l'actualité de son environnement, l'association gestionnaire de la MPE, en lien avec les professionnels salariés, a engagé une réflexion sur leurs priorités. L'association souhaite ainsi se positionner sur 5 orientations jugées importantes à ce jour.

1. RENFORCER LA QUALITÉ DU SERVICE ET DE L'ACCUEIL

Deux notions se retrouvent sous ce chapitre :

- La qualité de service, qui concerne l'adéquation entre les besoins des familles et le service proposé
- La qualité de l'accueil, qui est assurée par les professionnels en lien avec les besoins des enfants et de leur famille.



LA QUALITÉ DU SERVICE

A ce jour, les enfants accueillis à la MPE ne sont pas le reflet de la population des enfants de la CAVBS. La commission d'admission, qui choisit les familles accueillies en **accueil régulier**, doit être au cœur de la réflexion sur ce sujet.

Aujourd'hui, la commission d'admission fonctionne avec des critères qui ne sont pas satisfaisants et qui ne permettent pas de répondre à l'adéquation souhaitée entre la population du territoire et celle des enfants accueillis à la crèche.

S'ajoute à cela la transparence des critères, les parents en ont-ils connaissance ?

Un travail autour de ces critères d'admission est à mettre en place avec les objectifs suivants :

- Revoir les critères en fonction du contexte de la CAVBS ;
- S'assurer de l'accueil prioritaire de personnes bénéficiaires de minima sociaux ;
- Équilibrer l'âge des enfants ;
- Rendre les critères visibles pour tous.

Parallèlement à l'accueil régulier, géré par les commissions d'admission, il existe deux autres types d'accueil à la MPE des P'tits Loups, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.

Concernant l'**accueil d'urgence**, il serait nécessaire de clarifier les points suivants :

- Dissocier l'accueil immédiat, qui concerne un enfant déjà inscrit à la crèche et dont les parents ont un besoin urgent, de l'accueil d'urgence qui concerne des familles non inscrites à la MPE ;
- Définir l'urgence et sa durée ;
- Communiquer sur cette possibilité d'accueil d'urgence, notamment auprès des mairies, des assistantes maternelles, de la PMI, dans les médias.

Concernant l'**accueil occasionnel**, une réflexion doit être menée sur les points suivants :

- Le système de réservation doit pouvoir profiter au plus grand nombre de familles possible ;
- Aujourd'hui, pour bénéficier de l'accueil occasionnel, il faut appeler une semaine à l'avance, c'est dans l'ordre de réception des appels, à partir de 7h30, que se prennent les réservations ;
- Il s'avère que ce sont souvent les mêmes familles qui bénéficient de l'accueil occasionnel.

Enfin, pour être au plus proche des besoins des familles du territoire, il est nécessaire de réfléchir à l'équilibre entre l'accueil régulier et l'accueil occasionnel, notamment en ce qui concerne les 24 places quotidiennes qui peuvent être attribuées soit en occasionnel soit en régulier.

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Il est essentiel que les professionnels viennent travailler au sein de la structure avec plaisir.

Ce n'est qu'en donnant les moyens à l'équipe de renforcer leurs compétences que les projets déjà existants ou à venir pourront être réalisés.

Voici les moyens déjà mis en place, que nous souhaitons poursuivre :



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Des formations individuelles et collectives sont réalisées chaque année ;
- Des réunions d'équipe ont lieu 2 fois par trimestre, pendant 3 heures, afin de mettre en commun les différents projets, de s'assurer que chacun trouve sa place au sein de l'équipe, et de surmonter les éventuelles difficultés ;
- L'analyse de la pratique permet aux professionnels de prendre du recul par rapport à leur pratique pédagogique ;
- Tout membre de l'équipe en formation ou en réunion est systématiquement remplacé auprès des enfants, grâce à une organisation interne souple qui évite à l'équipe d'être en sous-effectif ;

La plus grande difficulté consiste à trouver des financements pour soutenir les projets.

En 2012 et 2016, un poste d'animatrice et un poste d'auxiliaire de puériculture à temps plein ont été créés afin d'assurer un taux d'encadrement satisfaisant auprès des enfants.

En somme, s'adapter aux besoins de la population de la CAVBS, c'est quoi ?

- Mener une réflexion sur les critères d'admission ;
- Travailler sur les différents types d'accueil (occasionnel, régulier, urgence) ;
- Accueillir les enfants et les familles dans le respect de leur projet de vie ;
- Donner les moyens à l'équipe de mener à bien leurs projets ;
- Former individuellement et collectivement les professionnels

2. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

POURQUOI ACCUEILLIR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ?

Outre le fait que la loi rend obligatoire l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance, il nous paraît primordial d'accueillir ces enfants comme tout autre enfant. C'est un devoir et une question de respect, vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, qui doivent bénéficier de la même qualité d'accueil que n'importe quelle famille.

Cet accueil relève d'ailleurs du droit commun, dans le cadre de l'accueil pour tous.

Il illustre les valeurs de l'association telles que la diversité de l'accueil, le vivre ensemble, la tolérance.

QUELS EFFETS CELA A-T-IL SUR L'ENFANT ?

L'enfant doit être regardé et accueilli comme enfant avant tout, certes avec des besoins individuels spécifiques, mais sans qu'aucun jugement ne soit porté sur ses difficultés.

Notre objectif est de l'accompagner dans une socialisation progressive en l'aidant à établir des liens avec les autres enfants et les adultes qu'il rencontre au sein de la structure.



QUELS EFFETS CELA A-T-IL SUR LA FAMILLE ?

Le fait que l'enfant en situation de handicap puisse être accueilli comme tout autre enfant représente indéniablement un soulagement pour sa famille, qui non seulement peut prendre du temps pour elle, mais peut enfin être considérée comme parent avant tout, et non comme parent d'enfant handicapé.

Le fait de prendre en compte les besoins de la famille a aussi pour effet de rompre l'isolement de la famille.

QUELS EFFETS CELA A-T-IL SUR LES PROFESSIONNELS ?

Cette expérience permet de développer les compétences des professionnels. C'est une ouverture qui bénéficie à tous.

Les professionnels doivent ainsi rendre explicites leurs pratiques, leur donner du sens. Ils doivent également se recentrer sur la place de chacun (notamment le parent décisionnaire) dans une optique de "faire alliance".

Leur capacité d'écoute envers les parents est ainsi renforcée.

Cet accueil a également fédéré l'équipe autour de valeurs communes.

QUELS SONT LES MOYENS MIS EN PLACE ?

Une réflexion au sein de l'analyse de la pratique et des réunions d'équipe

La structure est en lien avec le CAMPS et Enfant Phare (Pôle Handicap Accueil Ressource Enfant)

Rencontres avec d'autres structures organisées par l'ACEPP Rhône.

Partenariat avec le CEDA (Centre d'évaluation et de diagnostic de l'autisme)

Travail avec l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la pathologie de l'enfant.

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

L'accueil d'un enfant en situation de handicap mobilise l'attention particulière d'une professionnelle.

De manière générale, davantage de temps doit être consacré à cet enfant: pour l'observer afin d'anticiper et gérer au mieux ses besoins (qui sont difficilement prévisibles), échanger avec les parents, et penser le projet en équipe.

Au niveau de l'échange avec les parents, les professionnels peuvent rencontrer des difficultés de communication: comment trouver les mots sans les blesser ou se sentir gênés ?

QUELS SOUHAITS POUR L'AVENIR ?

- Renforcer les liens avec les partenaires extérieurs (CAMPS, Enfant Phare)
- Développer les liens avec l'école afin de préparer l'intégration future de l'enfant.
- Continuer à former l'équipe
- Identifier les besoins en personnel supplémentaire ou complémentaire
- Constituer une documentation ressource à proposer aux parents et aux professionnels
- Inscrire cet accueil dans le Projet d'accueil, éducatif et Pédagogique
- Demander des subventions supplémentaires
- Renforcer la communication envers la PMI, la CAVB, les médecins, les écoles...
- S'appuyer sur les ressources du territoire en fonction des problèmes rencontrés (hôpital pour enfants porteurs de prothèses, CEDA...)



L'objectif défini dans ce projet social est de renforcer cet accueil :

- En faisant alliance avec la famille ;
- En se mettant en relation avec les partenaires extérieurs (CAMPS, CMP...);
- En donnant à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement (formation, réunions d'équipes...);
- En l'inscrivant dans le projet d'accueil, éducatif et pédagogique de la structure.

3. LA PLACE DES PARENTS DANS LA VIE DE LA CRÈCHE

Depuis la création de la Halte-garderie, ce sont les parents qui assurent la gestion de la Maison de la Petite Enfance de Cogny. Malgré ce rôle prépondérant, les parents se connaissent peu et ne saisissent pas toujours les occasions de se rencontrer et d'échanger réellement.

POURQUOI VOULOIR RENFORCER LES LIENS/LA COMMUNICATION ?

Il est évident que le parent est le premier éducateur de son enfant. Or, un parent n'élève jamais un enfant seul : conjoint, famille, assistantes maternelles ou écoles font partie intégrante de notre environnement.

Le principe de coéducation est donc fondamental : agir ensemble, dans le respect des rôles et des places de chacun. Toute personne impliquée dans l'éducation d'un enfant agit différemment ; il est donc essentiel de ne pas juger la pratique des autres afin qu'il n'y ait pas de rupture, que l'enfant ne ressente pas de dénigrement.

Garder cette continuité afin que l'enfant se sente en sécurité affective, c'est établir un lien entre tous les acteurs.

DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Les professionnels ont des savoirs théoriques, mais ce sont les parents qui possèdent le savoir par rapport à leur propre enfant. Chacun a ses responsabilités, mais nous sommes également tous dans une responsabilité collective.

Même s'il est de la responsabilité des professionnels de créer les conditions pour développer la mise en œuvre de la co-éducation, la nature même de la crèche, lieu de vie par excellence, sous-tend l'implication de chacun dans les rapports humains.

COMMENT FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

Il s'agit de donner envie aux parents de participer, afin que chacun ait sa place dans le lieu d'accueil.

Tout d'abord, il est primordial de développer la communication :

- Suite aux réunions de CA, une lettre d'information sur le quotidien de la crèche "La Gazette", est distribuée aux parents ;
- La salle des Grands Loups est maintenant un lieu convivial où les parents peuvent se rencontrer et rencontrer les parents gestionnaires ou les professionnels ;
- La « semaine parents », organisée une fois par mois, permet aux parents d'échanger, de recueillir des informations (questions éducatives, infos sur le territoire, vie sociale, vie locale), de se retrouver dans un cadre convivial ;
- Des ateliers à thèmes sont également organisés à l'initiative des professionnels ou des parents ;
- Les Conseils d'Administration sont ouverts à tous les parents ;



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les parents sont invités aux sorties organisées par les professionnels (médiathèque, auditorium ...)
- La création de différentes commissions pour faire vivre l'association de parents (commission travaux, parents ...);
- Un buffet d'été a lieu chaque année.

Les professionnels souhaitent également renforcer l'implication des parents dans le vécu quotidien de la crèche. En effet, chaque parent a ses compétences propres, et peut donc intervenir selon ses savoir-faire (aider au jardinage, intervention musicale, aménagement extérieur...).

L'objectif principal est donc de développer la confiance entre les différents acteurs, de renforcer la cohésion et de réfléchir ensemble pour faire avancer un projet autour de valeurs communes.

Donner envie aux parents de participer, afin que chacun ait sa place dans le lieu d'accueil :

- **En ouvrant les CA et les commissions à tous**
- **En proposant des ateliers à thème avec des intervenants extérieurs**
- **En proposant des cafés- parents**
- **En aménageant la salle des Grands Loups**
- **En mettant en place un site internet**

4. LA VIE ASSOCIATIVE

La MPE de Cogy est gérée par une association de parents bénévoles. Chaque famille inscrivant son enfant dans cette crèche paie une adhésion et devient automatiquement membre de l'association des P'tits Loups du Nizerand Morgon.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration élu qui se réunit une fois par trimestre et deux Assemblées Générales annuelles.

Pour assurer sa fonction d'administrateur et de gestionnaire, le bureau de l'association se réunit une fois par mois. Les autres commissions de l'association (Admission, convivialité-parents, travaux, communication) se réunissent en fonction des besoins et des projets de la crèche.

La vie associative n'est pas un long fleuve tranquille et présente ses difficultés. Le CA est ouvert à tous les parents membres, mais nous constatons que seuls les élus participent. Et à mesure que l'année passe, la participation diminue.

Nous pourrions résumer les problèmes rencontrés dans la vie associative ainsi :

- Difficultés dans la communication auprès des familles, notamment concernant la gestion parentale ;
- Difficultés concernant l'engagement des personnes et la pérennité de cet engagement ;
- Gestion de la confidentialité des informations ;



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON
PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lourdeur des responsabilités et des tâches ;
- Complexité des tâches pour assurer la gestion de la structure et son équipe de salariés ;
- Tâches chronophages.

Ces difficultés résumées plus haut ont pu mettre en péril l'association. Effectivement, l'épuisement de certains de ses membres face au travail accompli a posé la question de la pérennité de cette gestion parentale.

Pourquoi la MPE ne passerait-elle pas en gestion privée ou en délégation de service public ?

Pourquoi nous battons-nous aujourd'hui pour le maintien de cette gestion parentale ?

- Pour que les parents restent des acteurs de la vie locale et soient force d'initiative sur leur territoire ;
- Parce que la vie associative contribue à développer le tissu social du territoire ;
- Parce qu'elle permet une proximité bénévoles/équipe garante d'un fonctionnement de qualité ;
- Parce qu'elle est synonyme d'enrichissement, de rencontre, de lien et de convivialité.

Il reste maintenant à voir comment dynamiser cette vie associative pour la pérenniser.

Les actions à mettre en place sont très concrètes :

- Revoir l'organisation de l'association en commissions pour en simplifier la gestion ;
- Elargir les commissions à tous les parents, même ceux qui ne seraient pas élus au CA, déjà le cas ;
- Développer la convivialité (entre parents en général, mais également au sein même des instances de travail) ;
- Communiquer autour des points forts de l'engagement associatif ;
- Développer la confiance avec l'équipe ;
- Former les parents bénévoles en s'appuyant notamment sur l'ACEPP Rhône ;
- Travailler sur des outils aisément transmissibles et rendre accessibles tous les documents importants ;
- Développer et simplifier la communication.

La vie associative est à la base de la Maison de la Petite Enfance de Cogny. C'est elle qui peut donner à la structure toute sa place sur le territoire. Elle ne limite pas l'EAJE à sa fonction première de garde d'enfants, mais elle permet de transformer ce lieu en un lieu de rencontres qui a le potentiel pour devenir un lieu ressource pour les parents de jeunes enfants de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Pérenniser la gestion parentale

Pour que les parents restent des acteurs de la vie locale et soient force d'initiative sur leur territoire,

Parce que la vie associative contribue à développer le tissu social du territoire

Parce qu'elle permet une proximité bénévoles/équipe garante d'un fonctionnement de qualité

Parce qu'elle est synonyme d'enrichissement, de rencontre, de lien et de convivialité

- En réorganisant l'association ;
- En développant la convivialité ;
- En renforçant le lien parents-professionnelles ;
- En formant les parents bénévoles ;



- En s'appuyant sur l'ACEPP Rhône pour être conseillé dans nos démarches et notre fonctionnement ;

5. L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

La Maison de la Petite Enfance de Cogny ne fonctionne pas en vase clos. Elle est implantée sur un territoire et mobilise un grand nombre de personnes. Pour vivre des expériences riches, elle a tout intérêt à s'ouvrir sur l'extérieur.

Nous distinguons deux formes d'ouverture : une ouverture sur l'environnement et une ouverture aux personnes extérieures. Mais tout d'abord, pourquoi souhaitons-nous développer cette ouverture ?

RENFORCER L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR, POURQUOI ?

S'ouvrir sur l'extérieur est enrichissant pour plusieurs raisons :

- Connaître et se faire connaître : aller à la rencontre des acteurs du territoire et les faire entrer dans la MPE.
- Créer des liens et partager : pour ne pas être isolé et pour le plaisir d'être ensemble
- Contribuer à la vie de la CVBS

S'OUVRIRE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'environnement de la MPE de Cogny, c'est le village lui-même. Pour pouvoir effectuer des sorties lointaines, comme l'auditorium de Villefranche, l'association a investi dans la location d'un minibus à ses frais.

Les professionnels mettent tout en œuvre pour respecter la réglementation sur les sorties.

De plus, le village offre aussi des possibilités pour permettre à la structure et aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur :

- La bibliothèque : des sorties à la bibliothèque sont déjà en place, il est important de donner les moyens aux professionnels de pouvoir les maintenir ;
- L'école : un lien de plus en plus fort se crée avec les écoles des communes de la CAVBS, et notamment avec l'école de Cogny. Tous les enfants inscrits à la MPE et qui seront scolarisés à la rentrée de septembre, vont passer un temps dans leur future école avec l'éducatrice de jeunes enfants. Ce temps est fondamental pour une arrivée sereine de l'enfant à l'école. L'association doit permettre ce temps-là en donnant les moyens à l'équipe d'accompagner les enfants à l'école. Dans le cas plus particulier d'enfants porteurs de handicap, un travail encore plus spécifique de lien avec le futur enseignant de l'enfant peut être mis en place. Il nécessite lui aussi des moyens supplémentaires et s'inscrit dans le projet social et développement durable de cette crèche.

S'OUVRIRE AUX PERSONNES EXTÉRIEURES

Au quotidien, dans la MPE, se trouvent les enfants entourés de professionnels qui veillent à leur bien-être. Cependant, tant pour les enfants que pour les professionnels, il est intéressant de rencontrer d'autres personnes.

Ces rencontres peuvent se décliner ainsi :



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON
PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Pour les enfants :
 - Faire entrer des parents dans la crèche : des parents avec des compétences spécifiques qui pourraient, par exemple : lire une histoire, jouer d'un instrument de musique, proposer une activité spécifique
 - Des intervenants spécialisés (musicien, sophrologue, psychomotricienne...)

- Pour les professionnels :
 - Enrichir le lien mis en place avec les parents en continuant les conférences sur des thèmes pédagogiques à destination des parents et en présence des professionnels ;
 - Rencontrer des acteurs des structures qui peuvent être en lien avec la Petite Enfance ou le handicap sur le territoire (CAMPS, SESSAD...) ;
 - Accueillir des stagiaires.

Ouvrir la MPE sur son environnement :

- En développant les liens avec l'école et notamment des périodes d'adaptations pour les élèves des écoles de Cogny, Lacenas, Denicé, Rivolet, Montmelas, Ville sur Jarnioux.
- En se rendant à la bibliothèque ;
- En s'appuyant sur les richesses du village.

Ouvrir la MPE aux personnes extérieures :

- En utilisant les compétences des parents : ouvrir des échanges entre parents et professionnels pour penser à des projets de sorties ;
- En accueillant des stagiaires (relations avec l'école d'auxiliaire de puériculture) ;
- En rencontrant régulièrement les élus locaux, la PMI, le CAMPS, c'est-à-dire en développant le partenariat ;
- En créant des liens avec les assistantes maternelles.



IV – DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Il s'agit d'être réaliste, c'est-à-dire de mesurer les écarts entre ce que nous voulons faire et la réalité. Une fois par an environ, il faut organiser une réunion pour faire le point sur les actions réalisées ou non.

Si un objectif n'a pas été réalisé, se demander pourquoi ? Doit-on poursuivre cet objectif ? Si oui, quels sont les nouveaux moyens pour le réaliser ?

Renforcer la qualité d'accueil	<ul style="list-style-type: none">● Revoir les critères d'admission● Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence● Veiller à l'équilibre entre l'accueil régulier et occasionnel
Renforcer la qualité du service	<ul style="list-style-type: none">● Former les professionnels individuellement● Dégager du temps hors présence des enfants pour travailler sur des projets● Veiller à ce que le projet d'accueil et éducatif soit en accord avec le projet social et développement durable
L'accueil des enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none">● Donner à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement● Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs
La place des parents dans la vie de la crèche	<ul style="list-style-type: none">● S'assurer de l'efficacité des animations parents (café-parent, buffet d'été...)● Communiquer régulièrement le site internet et affichages● Renforcer l'implication des parents dans le quotidien de la crèche



ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DU NIZERAND MORGON
PROJET SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vie associative	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le nombre de parents réellement investis dans le CA• Maintenir le lien entre professionnels et parents bénévoles
L'ouverture sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer le nombre de sorties effectués par les enfants• Accueillir des personnes extérieures

Conclusion

La rédaction de ce Projet Social et Développement Durable a nécessité l'implication de deux professionnelles et de deux parents gestionnaires pour une réécriture partielle concernant l'environnement.

Nous avons intégré un chapitre sur le Développement Durable, déjà bien ancré au sein de la structure et des pratiques quotidiennes des professionnels.

La remise à jour de ce projet nous a aussi permis de clarifier les valeurs fondamentales que sont le vivre ensemble, le bien-être, le dialogue et l'ouverture ; valeurs toujours présentes et portées par les professionnels et les parents.

De ce fait, il nous est désormais plus aisé de communiquer nos valeurs et nos objectifs auprès de nos partenaires.

Gestion associative depuis bientôt 30 ans, nous avons conscience de sa complexité et de la mobilisation qu'elle représente pour assurer le bon fonctionnement de cette structure. La MPE étant en constante évolution, nous sommes plus que motivés par le travail à accomplir afin de conserver notre qualité d'accueil et les valeurs propres à notre identité.



ANNEXE

Infrastructures générales (Données récoltées au 1^{er} semestre 2022)

Commune	Commerces	Associations
Cogny	Bar-tabac, épicerie, pizzeria Salon de coiffure	11 associations sportives, festives et culturelles
Denicé	Tabac-presse, bar-pizzeria, bar-restaurant, épicerie, garagiste	31 associations sportives, festives et culturelles
Lacenas	Bar-tabac-presse-restaurant, boucherie, boulangerie Pharmacie, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, psychologue, orthophoniste	20 associations sportives, festives et culturelles
Montmelas-Saint Sorlin	Bar, épicerie	4 associations sportives, festives et culturelles
Rivolet	Bar pizzeria restaurant	5 associations sportives, festives et culturelles

Infrastructures petite enfance (Données récoltées au 1^{er} semestre 2022)

Communes	Ecoles	Assistantes Maternelles	Aires de jeux/Bibliothèques
Cogny	5 classes (26 élèves en PS et MS)	9	Bibliothèque une aire de jeux
Denicé	5 classes (26 élèves en PS et MS et 25 en MS et GDS) + école privée de 6 classes	11	Bibliothèque, une aire de jeux
Lacenas	5 classes (25 élèves en PS et MS)	10	un aire de jeux
Montmelas-Saint Sorlin	3 classes (21 élèves en PS et MS)	1	un city-parc petit aire de jeux
Rivolet	3 classes	3	un city-parc
Ville sur Jarnioux	3 classes	4	un city-parc
Blacé	4 classes	8	un city-parc
cavbs	L'AGLB (Graine de Loisirs) basée sur Denicé, accueille des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires et propose des activités sportives les soirs de semaine.		